

ARBRE NOEL

Le Maire donne lecture du rapport dont la teneur suit.

Messieurs,

Ces dernières années la Municipalité a préparé et offert aux enfants de 1 à 10 ans des Arbres de Noël tant à l'Hôtel de Ville que dans les sections spéciales et même dans les écarts.

Si en 1959 tout s'est passé dans un ordre parfait, l'année dernière de véritables désordres ont été organisés et il en est résulté un danger certain pour les grandes personnes, mais surtout pour les enfants. A Sainte-Clotilde, il y eut même des enfants blessés.

S'il est probable que ces désordres ont été, comme je viens de le dire, organisés et l'on devine par qui, il n'en reste pas moins que pour cette année nous devons décider si l'on maintient l'organisation de ces Arbres de Noël ou si une autre organisation peut être décidée.

En effet, nous avons pensé qu'il ne sera possible de distribuer de jouets qu'aux enfants des écoles et ce serait peut être une solution. Je vous prie de bien vouloir, par un vote, exprimer votre opinion sur la question./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

M. BOYER. - Si les écoles voulaient accepter les enfants qui n'ont pas encore l'âge scolaire ce serait là une bonne solution.

Le Dr LAMBERT. - Personnellement, j'estime que la distribution dans les écoles est à retenir.

Après divers échanges de vues, le Maire met aux voix le rapport dont il vient de donner lecture.

Le Conseil, à la majorité, est très favorable à une distribution de jouets dans les écoles.

Ont voté contre: MM. BOYER Marc - MANES Charles Ollivier - GIGANT Edward GALLARD Jean.

S'est abstenu: M. MONDON Claude.